



## Retraites :

### non à la régression sociale!

**Le gouvernement vient de rendre public son projet de réforme des retraites. Cette réforme est injuste. Les cheminots, comme tous les autres salariés, sont impactés !!**

- **Recul de l'âge légal de départ : 62 ans en 2018 pour les salariés du privé et contractuels.**  
Cela signifie pour les cheminots au CP, un âge légal qui reculera également de 2 ans, dès que la réforme en cours sera terminée, soit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 !!  
Les agents nés après le 1<sup>er</sup> janvier 1962 ne pourront plus partir à 55 ans, comme leurs aînés!!  
L'âge légal de départ pour les agents au statut sera progressivement repoussé à 57 ans (52 ans pour les ADC) au rythme de 4 mois par an!
- **Recul de l'âge pour une retraite sans décote : de 65 à 67 ans pour les salariés du privé et contractuels.**  
Pour les cheminots, l'âge pivot, initialement prévu à **57 ans et demi** puis repoussé à 58 ans et demi suite au passage de la durée de cotisation de 40 à 41 ans, sera fatalement reculé (59ans? 60 ans et demi?) Il faudra travailler jusqu'à cet âge pour ne pas subir les effets de la décote !
- **Augmentation de la durée de cotisation : de 41 à 41 ans et demi en 2020.**  
Bien sûr, cette augmentation de la durée de cotisation sera également appliquée aux agents SNCF dès le début 2017. Cela viendra augmenter la décote de 2 trimestres.
- **Augmentation des cotisations :**  
**Le taux de cotisation des salariés du secteur public passera de 7,85% à 10,55% comme les salariés du secteur privé.**  
Le régime SNCF étant calqué sur celui de la fonction publique depuis la réforme de 2007, il est certain, que les cheminots seront également impactés, ils subiront donc une nouvelle perte de leur pouvoir d'achat !
- **Pénibilité :**  
**Il faudra une incapacité physique constatée supérieure ou égale à 20 % pour pouvoir partir à 60 ans !**  
Tous ceux qui auront subi un travail pénible pendant toute leur vie, mais qui ne seront pas « cassés » lors de leur départ en retraite, devront aller jusqu'à 62 ans, voire plus... Cette disposition risque de bloquer les discussions en cours à la SNCF sur le sujet.
- **Polypensionnés :**  
Aucune mesure n'est proposée pour prendre en considération le cas des salariés de plus en plus nombreux qui travaillent sous plusieurs régimes de retraites au cours de leur carrière.
- **Droits Familiaux :**  
Le gouvernement supprime le dispositif de départ anticipé permettant aux agents ayant eu 3 enfants de prendre leur retraite s'ils comptent au moins 15 années de services. L'alignement public /privé se fait par le bas!

**POUR CONTRER LE GOUVERNEMENT QUI ORGANISE  
CETTE REGRESSION SOCIALE SANS PRECEDENT,  
MOBILISEZ-VOUS NOMBREUX LE JEUDI 24 JUIN  
2010, PAR LA GREVE ET LA MANIFESTATION !**

---

**UNE  
RETRAITE  
JUSTE**

**JUSTE  
UN  
DROIT !**

manifestation  
24 JUIN 2010

**Manifestation région  
Centre**

**Cfdt**  
des choix, des actes  
**CHEMINOTS**